

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué 2019/2554(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers</p> <p>Complétant 2013/0025(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p> <p>7.30.20 Lutte contre le terrorisme</p> <p>7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p>	

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2019)00646	31/01/2019	EC